

- 0222 -

Saint-Ouen, le 16/04/2026

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La Directrice générale de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié portant nomination de Claudia Scherer-Effosse en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du lycée Descartes à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHE est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation des étanchéités de toitures des bâtiments du GSU Honoré de Balzac à Kénitra, ainsi que du lycée Descartes, des écoles Paul Cézanne et Albert Camus à Rabat, avec le groupement de maîtrise d'œuvre KBEE / ORESTE RICCI, pour un montant de 208 800,00 MAD HT, qui représente 250 560,00 MAD TTC (soit 19 760,83 EUR HT / 23 713,00 EUR TTC au taux de chancellerie en vigueur de 0,09464).

Article 2 : Le chef d'établissement du lycée Descartes de Rabat est chargé de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'un affichage au sein des établissements concernés ainsi que d'une publication sur leurs sites internet respectifs.


Claudia SCHERER-EFFOSSE